

**VIA LE SDÉ**

Montréal, le 17 avril 2024

**M<sup>e</sup> Véronique Dubois**  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Paule Hamelin**  
Ligne directe : 514-392-9411  
[paule.hamelin@gowlingwlg.com](mailto:paule.hamelin@gowlingwlg.com)  
Adjointe  
Tél. : 514 878-9641, poste no : 65254

**Objet : DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT  
ET LA VENTE DE GAZ RENOUVELABLE  
DOSSIER DE LA RÉGIE : R-4008-2017 – ÉTAPE E – EXAMEN DES MODIFICATIONS AUX CST  
D'ÉNERGIR  
Notre dossier : L153570003**

---

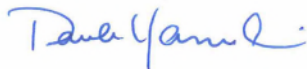
Chère consœur,

Pour donner suite à la correspondance de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 9 avril 2024 dans le dossier mentionné en titre, la présente a pour but de vous informer que l'Association des consommateurs industriels de gaz (l'« ACIG ») est intéressée par les modifications aux *Conditions de service et Tarif* (« CST ») proposées par Énergir, en suivi de la décision [D-2024-028](#), portant sur le mécanisme de cession de volumes approuvé par la Régie et profite de la présente pour vous signifier son intérêt à participer à l'analyse des modifications aux CST proposées.

Aussi, nous avons pris connaissance de la demande de renseignements n° 38 de la Régie à Énergir (A-0508) et apprécions également avoir l'opportunité de pouvoir soumettre certaines questions d'application à Énergir par le biais d'une demande de renseignements. Nous demandons également à la Régie de nous réserver le droit de commenter, le cas échéant, les propositions de modifications aux CST.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Paule Hamelin  
PH/st